# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX.

Date de convocation : 5 décembre 2023
Membres en exercice : 19 Présents :13 Votants : 16 Quorum : 10

**PRESENTS** : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, M. FUSEAU Michaël, GARD Daniel, DUPIELLET Françoise, Corine DOUCET, ROUSSEAU Michèle, COVIAUX Christian, Nathalie MOREAU, DUPERRIN Marc, Pierre MAGNOL, Mme MARTIN

**ABSENTS EXCUSES** : Mme TRILLES Carine qui donne pouvoir à M. FUSEAU
Mme COUPAUD qui donne pouvoir à M. ROUX
M. VERSAUD qui donne pouvoir à M. DUPERRIN
Mme GARDERON, Mme HERR, M. CHAZOT

**SECRETAIRE** : DUPERRIN Marc

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, et demande si le conseil adopte le compte rendu du 06/11/2023. Adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR :

Informations sur les décisions prises en application de l'article L2122.22 Du Code Général des Collectivités Territoriales - DIA

1. Programme Local de l'Habitat (PLH)
2. CNP ASSURANCE
3. PERSONNEL COMMUNAL : Contrats CASSE et MIDOUN, titularisation DELPRAT
4. RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS
5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'APPAREILS DE VIDEOSURVEILLANCE
6. ECLAIRAGE PUBLIC : HORAIRES EXTINCTION
7. DECISION MODIFICATIVE
8. ELECTION DELEGUE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE
9. LA PAROLE AUX COMMISSIONS
10. LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
11. DIVERS

## INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 03/11/2023 CHARPENTIER James ZM 20-21 Rabot Ouest 11446 m²
- 15/11/2023 Consorts MILLET B379 23 Impasse de Viaud 994 m²
- 28/11/2023 Cts BERTAUD ZI 85p-87p Cassillac 672 m²

## 2023/116 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur FUSEAU présente au Conseil Municipal le premier arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) qui a été voté lors du Conseil Communautaire du 25 octobre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FUSEAU et après un large débat, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'arrêt.

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

## 2023/117 -CNP ASSURANCE Incapacité de travail

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.
Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,
**DECIDE**
• De souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
• D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.
Le Maire,
• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
• Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

## PERSONNEL COMMUNAL – CONTRATS garderie

Pour accroissement d'activités à la garderie, le maire propose d'établir des contrats de travail pour Mme CASSE et Mme MIDOUN du 01/01/2024 au 31/08/2024 inclus.

## 2022/118 - CONTRAT MME CASSE

Mme DUPIELLET propose au Conseil Municipal de reconduire le contrat de Mme CASSE Laure, adjoint technique, pour un accroissement temporaire d'activité à temps *incomplet* pour une durée hebdomadaire d'emploi de 27 heures en période scolaire, sur l'indice brut 397- majoré 361, du 01/01/2024 au 31/08/2024.
Le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer le contrat correspondant
- Décide l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget

POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

## 2023/119 - CONTRAT MME MIDOUN

Mme DUPIELLET propose au Conseil Municipal de reconduire le contrat de Mme MIDOUN Laurence, adjoint technique, pour un accroissement temporaire d'activité à temps *incomplet* pour une durée hebdomadaire d'emploi de 24 heures en période scolaire, sur l'indice brut 397- majoré 361, du 01/01/2024 au 31/08/2024.
Le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer le contrat correspondant
- Décide l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget

POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

**2023/120 - TITULARISATION Mme DELPRAT Nathalie**

Mme DELPRAT Nathalie, adjoint administratif, donnant entièrement satisfaction, M FUSEAU propose de la titulariser dans son poste à la date du 01/01/2024 sur la base de 35 h à l'indice Brut 374, Indice Majoré 370 – 5ème échelon.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable,

- Autorise le maire à signer l'arrêté correspondant
- Décide l'imputation de la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget.

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**2023/121 - Recrutement des agents recenseurs**

Le Maire informe le Conseil municipal que les opérations du recensement de la population auront lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 20247 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.
A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 4498 euros pour 2024 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.
Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :
• création d'1 emploi temporaire d'agent recenseur ;
• rémunération brute de 1.90 euros par « feuille de logement » et 2.10 euros par « bulletin individuel » ;
• désignation de 3 agents de la collectivité qui pourront :
  - Être déchargés d'une partie de leurs fonctions et garder leur rémunération habituelle
  - Bénéficier d'un repos compensateur en contrepartie
  - Être rémunérés en heures complémentaires et / ou supplémentaires
• indemnité horaire pour 6 heures de formations préalables ;
• indemnité horaire pour 12 heures pour les opérations de relevé des immeubles.
Je vous informe par ailleurs que les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget.
Je vous propose :
• de procéder au recrutement de quatre agents recenseurs selon les modalités exposées ci-avant :
- Mme SICHER Julie
- Mme MIDOUN Isabelle
- Mme CASSE Laurence
- Mme LISSARRE Marie-Hélène

DECISION
Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la proposition du Maire.

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**2023/122 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'APPAREILS DE VIDEOPROTECTION**

Monsieur GARD explique que dans le cadre d'une démarche écoresponsable et face au problème récurrent et grandissant de déchets et de dépôts sauvages, qui dépasse l'échelle de la Commune, le SMICVAL propose la mise à disposition d'appareils de vidéoprotection afin d'identifier les personnes en infraction et d'utiliser les images comme preuve dans le cadre de procédure.
Pour cela, il conviendrait de signer une convention de mise à disposition d'appareils de vidéoprotection avec le SMICVAL.
Cette collaboration a pour objectif commun la lutte contre les incivilités, en espérant que ces caméras positionnées à différents endroits, soient en premier lieu dissuasives.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature de la convention de mise à disposition d'appareils de vidéoprotection par le SMICVAL.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

**ECLAIRAGE PUBLIC : HORAIRES EXTINCTION**

M. DUMONT rappelle que les horaires d'extinction avaient déjà été décidés comme suit :

- été de minuit à 6h
- hiver de 23h à 5h

M. GARD explique donc que la mise en œuvre des horaires d'extinction se fera à partir du 1er février 2024, le temps de commander et mettre en place les panneaux d'information.

**2023/123 - DECISION MODIFICATIVE**

Afin de pouvoir honorer la facture de Mme NOEL pour la modification du PLU, il y a lieu de faire les virements suivants :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|---|---|
| D 202-86 : P.L.U. | | 3 000.00 € |
| **TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles** | | **3 000.00 €** |
| D 2183-136 : COMM SITE INTERNET TELEPHONIE | 3 000.00 € | |
| **TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles** | **3 000.00 €** | |

POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

**2023/124 - ELECTION DELEGUE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE BOURG**

Monsieur le Maire fait part de la démission de M. MAGNOL Pierre en tant que délégué titulaire du Syndicat Intercommunal du collège de Bourg.

Il propose donc de pourvoir à son remplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne M. ROUX Jean comme délégué titulaire pour remplacer M. MAGNOL.

Les délégués devant représenter PUGNAC au sein du Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg sont :

Délégués Titulaires :

- Jean ROUX
- Sarah Nahid GARDERON

Délégués Suppléants :

- Séverine HERR
- Carine TRILLES

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**DIVERS**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux à la population auront lieu samedi 6 janvier 2024 à 11h à la Mairie.
- Mme DOUCET relate la dernière réunion du Syndicat du Moron au cours de laquelle le Maire a souligné la nécessité pour les Communes de consulter le Syndicat concernant l'urbanisme.
- Mme MOREAU demande quand seront coupés les compteurs d'eau dans les cimetières ? M. LANNES lui indique que cela sera fait rapidement.
  Les plantations des arbres fruitiers au City Stade devraient se faire le 18 décembre avec M. EPAUD du Syndicat du Moron et 3 classes de CM1 et CM2.
- Mme ROUSSEAU informe qu'elle a reçu une metteuse en scène ainsi que son mari organisateur de spectacles pour 2024. Ils en ont profité pour donner des conseils sur la future restructuration de la salle des fêtes.

- Mme DUPIELLET explique que le salon du chocolat a été un succès et que les chocolatiers sont très contents. Le Maire remercie vivement les bénévoles qui ont contribué à ce salon.
- M. DUMONT explique que suite aux demandes de la Directrice de la Maternelle, il a reçu une entreprise qui doit établir un devis pour la peinture d'une salle de classe et la réfection du sol de la maternelle.
- M. GARD remarque que vu le temps les fossés sont pleins mais que les têtes de pont ne sont pas entretenues. Le Maire rappelle que la loi précise que l'entretien de la tête de pont revient au bénéficiaire du droit de passage.
- M. COVIAUX rappelle une nouvelle fois que la sirène d'alerte ne fonctionne toujours pas.
- M. MAGNOL informe du retour possible de l'uniforme dans les écoles élémentaires et que les collectivités peuvent se porter volontaires.
  Il fait part également du « Plan 5000 terrains de sport » qui permettrait d'avoir des subventions pour créer un terrain de foot synthétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Secrétaire,
Marc DUPERRIN

Le Maire,
Jean ROUX

MAIRIE DE PUGNAC
33710